

## Connaissez-vous l'ONF ?

Créé en 1964, l'Office national des forêts (ONF) est un **établissement public à caractère industriel et commercial** (EPIC) placé sous la double tutelle du ministère de l'agriculture chargé des forêts et de celui de l'environnement. Il emploie **9000 professionnels** au service de la transition écologique et énergétique.

### L'ONF assure trois missions :

- la production de bois
- l'accueil du public
- la protection des écosystèmes

Il gère **11 millions d'hectares** de forêts publiques.

## Forêts publiques et déconfinement : prudence !

Dans son plan de déconfinement, le gouvernement a confirmé que les forêts seraient de nouveau ouvertes au public le 11 mai\*. Privé de ces espaces depuis 8 semaines, le public s'impatiente. Il a hâte d'y retourner pour se promener, pratiquer une activité sportive, se détendre, flâner. Ces plaisirs simples à apprécier seul, en famille ou entre amis (10 personnes maximum) redeviendront à nouveau possibles en prenant garde à la faune, en conservant les mesures de distances sociales et en respectant certaines précautions.

\*Différentes modalités de déconfinement peuvent encore être précisées par les préfets selon les départements.

### L'ONF attire l'attention de tous sur la sensibilité particulière de la faune sauvage

La nature a profité d'un début de printemps exceptionnellement calme, en raison du confinement qui a limité les déplacements en forêt. La période actuelle est d'autant plus sensible que la réouverture des massifs forestiers au public coïncide avec le pic de naissances des jeunes animaux sauvages. **Quelques règles simples doivent être respectées** pour préserver une faune beaucoup moins farouche, après ces semaines sans quasiment aucun dérangement humain.

### Les chiens peuvent perturber et mettre en danger les espèces sauvages



La période courant de mi-avril à fin juin est celle de la majorité des mises bas et des nidifications, ce qui rend la faune particulièrement sensible au dérangement.



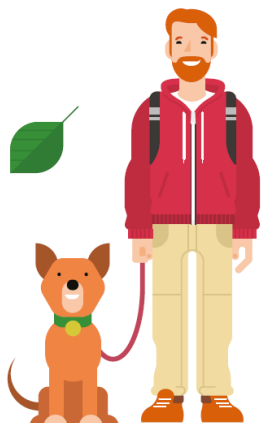
Confinement oblige, cette année est très particulière : **la faune va devoir réapprendre des réflexes de protection liés au retour de la présence humaine.**

Très vulnérables, les nouveau-nés peuvent être facilement et rapidement attaqués par des chiens non surveillés... ©ONF

## CHARTE DU PROMENEUR



[Télécharger la charte du promeneur](#)



A la vue de ce panneau, je lève le pied, j'accrois ma vigilance et j'augmente ma distance de sécurité

## Ensemble, restons vigilants à la préservation des espèces (mammifères, oiseaux, reptiles...):

- Gardons nos animaux de compagnie à proximité de nous (moins de 100 m) et sous notre contrôle direct. Leur instinct animal peut les encourager à attaquer les animaux sauvages ;
- Du 15 avril au 30 juin, pendant la saison des naissances durant laquelle les animaux sont les plus vulnérables, il est obligatoire de tenir nos chiens en laisse. **Au printemps, la divagation constitue une infraction spécifique prévue par un arrêté du 16 mars 1955 aujourd'hui toujours en vigueur, qui peut donner lieu à verbalisation ;**
- Il est également recommandé de ne pas toucher les jeunes animaux ;
- Utilisons des routes et chemins aménagés avec des moyens de déplacements doux (à pied, éventuellement VTT), tant pour le respect de la faune sauvage que pour tenir compte de l'état sanitaire général des peuplements.

## Prudence lors de la traversée de la forêt en voiture

En temps normal, la vigilance est de mise lorsqu'on traverse une forêt en voiture sur les voies où la circulation est autorisée, **aujourd'hui il faudra redoubler d'attention pour éviter de percuter un cerf ou des chevreuils qui n'ont plus l'habitude du danger que représente la route pour leurs déplacements.** Limiter sa vitesse, maintenir des distances de sécurité entre véhicules et surveiller les bas côtés des routes sont autant de mesures qui pourront éviter des accidents en forêt.

**Pour rappel, la circulation des véhicules à moteur en dehors de chemins ouverts est interdite** (articles R331-3 du Code forestier et L362-1 du Code de l'environnement). La note peut s'avérer salée : 135 euros d'amende pour le conducteur d'un véhicule motorisé circulant ou stationnant sur une route interdite d'accès, jusqu'à 1 500 euros pour circulation hors chemin... et risque de suspension du permis de conduire !  
**L'ONF prévoit une présence renforcée ces prochains week-ends pour veiller au respect de ces règles.**



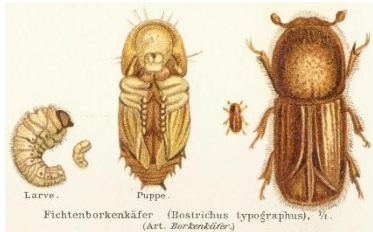
## Focus sur les dépérissements d'arbres dans les forêts de Bourgogne-Franche-Comté

Après un hiver très doux, un printemps chaud et un mois d'avril très sec, l'ONF constate une recrudescence des attaques de scolytes dans les forêts. Ces insectes ont pour caractéristique de creuser des galeries sous l'écorce qui empêchent la circulation normale de la sève et peuvent ainsi provoquer d'importants dégâts chez les résineux. Si le phénomène est global, il se concentre particulièrement sur le Grand Est, la Bourgogne-Franche-Comté, le nord des Alpes, la Normandie et la Picardie. Ces attaques se manifestent de façon très visible par l'apparition de branches sèches en cime.

**Les effets de ces dépérissements qui apparaissent sur les paysages forestiers peuvent avoir un impact sur la sécurité des usagers de la forêt. Il convient d'être d'autant plus vigilant en période de déconfinement.**



Epicéa dépérissant ©ONF



On appelle « scolytes » de petits coléoptères qui se nourrissent du bois jeune situé sous l'écorce des arbres.



### Avec la réouverture des forêts au public, quelques conseils pour votre sécurité :

Les arbres malades portent très souvent des branches mortes qui peuvent tomber à tout moment.

- Tenez-vous éloignés des arbres dépérissants
- Ne dégagez pas vous-même des chemins encombrés par la chute de bois morts.
- Ne montez pas sur les piles de bois

**Rappel :** d'avril à octobre, les tiques sont particulièrement nombreuses et actives en milieux naturels, notamment en forêt.

### Important

La maladie de Lyme, ou borréliose de Lyme, se transmet par piqûre. Pour qu'une tique devienne porteuse de la maladie, il faut qu'elle ait elle-même mordu un animal infecté par la « borrelia burgdorferi ».





**1**  
Je couvre mes bras et mes jambes avec des vêtements longs.



**2**  
Je pense à prendre un tire-tique avec moi.



**3**  
Je peux utiliser un répulsif en respectant le mode d'emploi.



**4**  
Je reste sur les chemins.



**5**  
J'inspecte soigneusement mon corps après une activité dans la nature.

*Les recommandations du ministère en charge de la Santé*  
©Santé publique France

### POUR EN SAVOIR PLUS ?

**Camille MARCQ**

Responsable territoriale communication

ONF Bourgogne-Franche-Comté

Tél. : 06 71 72 08 12 ; [camille.marcq@onf.fr](mailto:camille.marcq@onf.fr)



## RÉOUVERTURE DES FORÊTS MODE D'EMPLOI



La réouverture des forêts **s'accompagne de mesures préventives** car la lutte contre la propagation du Covid-19 continue. Chacun doit faire preuve de **responsabilité lors de leurs visites en forêt**. Ses vastes espaces naturels, ses nombreux kilomètres de sentiers, de chemins et ses grandes aires d'accueil offrent les conditions nécessaires au **respect des mesures de distanciation physique**, préconisées par les autorités de santé publique.



CES PRÉCONISATIONS S'APPLIQUENT DANS UN  
**MAXIMUM DE 10 PERSONNES**  
 EN **RESPECTANT LES GESTES BARRIÈRES**



**DÉTENTE, PROMENADE ET MARCHÉ**  
 SEUL, EN FAMILLE, ENTRE AMIS

>>> **AUTORISÉ**



**PRATIQUES SPORTIVES INDIVIDUELLES**  
 CYCLISTES, COUREURS, CAVALIERS, GRIMPEURS...

*Se référer également aux consignes apportées par les fédérations sportives.*

>>> **AUTORISÉ**



**SORTIES ORGANISÉES PAR :**  
**ASSOCIATIONS, GUIDES NATURALISTES...**

10 PERSONNES MAXIMUM / GESTES BARRIÈRES À RESPECTER

>>> **AUTORISÉ**



**PROFESSIONNELS EN FORÊT**  
**CESSIONNAIRES**

GESTION FORESTIÈRE, TRAVAUX ROUTIERS

>>> **AUTORISÉ**

### EN FORÊT



SAISON DES NAISSANCES EN FORÊT :  
 GARDONS NOS ANIMAUX DE  
 COMPAGNIE SOUS CONTRÔLE



N'ALLUMONS NI FEU, NI BARBECUE



NE CAMIONS PAS EN FORÊT OU SUR  
 LES AIRES D'ACCUEIL



RESTONS SUR LES CHEMINS OU  
 LES SENTIERS BALISÉS



PARTAGEONS L'ESPACE AVEC  
 LA DIVERSITÉ DES USAGES

### AVANT



PRÉPARONS NOTRE VISITE EN FORÊT,  
 POUR NE PAS SE CANTONNER AUX  
 EMPLACEMENTS PROCHES DES PARKINGS  
 ET DES ENTRÉES FORESTIÈRES.

ATTENTE DES **NOUVELLES DÉCISIONS**  
**GOUVERNEMENTALES** LIÉES AU  
 REGROUPEMENT DE PERSONNES



**COMPÉTITIONS SPORTIVES,**  
**ÉVÉNEMENTS CULTURELS**  
 TOUTES PRATIQUES

>>> **NON AUTORISÉ**



**CHANTIERS NATURE,**  
**ACTIVITÉS DE TEAM BUILDING**

>>> **NON AUTORISÉ**



**GROUPES SCOLAIRES ET**  
**CENTRES DE LOISIRS**

>>> **NON AUTORISÉ**